

Camille.

DEMANDE D'AFFILIATION À renvoyer à la Caisse Camille

Vous devez être affilié(e) à une caisse pour percevoir les allocations familiales.

Qui demande l'affiliation ?

La personne qui demande les allocations familiales choisit la caisse à laquelle elle souhaite s'affilier.

Combien de temps ?

Quand vous êtes affilié(e) à la caisse de votre choix, vous devez attendre **24 mois avant de pouvoir changer de caisse.**

Si vous désirez changer de caisse **après ce délai**, vous devez vous adresser à la **nouvelle caisse de votre choix**. Elle s'occupera de toutes les démarches afin de demander le transfert de votre dossier. Par contre, vous ne devez rien faire si vous voulez rester dans la même caisse.

Comment s'affilier ?

Pour vous affilier auprès de notre caisse, complétez la déclaration ci-dessous :

Je soussigné(e) né(e) le / / souhaite
m'affilier à la caisse **Camille** afin qu'elle me verse les allocations familiales.

J'ai pris connaissance du délai de 24 mois avant toute demande de changement de caisse.



Date : / /



Signature :

